


Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 n°D2025_15
Publiée sur le site internet de la commune le : 15 avril 2025
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Quorum atteint

Absents : 6

Dont 4 absents ayant donné pouvoir :

- CAPRI Brigitte ayant donné procuration à VALENTINI Christian
- DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à DEPOISIER Mathieu
- LAURENSEN David ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth
- SCANU Stéphane ayant donné procuration à GENOVA Toni

Votants : 17

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David		X	SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte		X	AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis		X						

OBJET : FORÊT COMMUNALE DE VOUGY – PROGRAMME D' ACTIONS 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire :

- donne lecture du programme des actions forestières proposées par l'Office Nationale des Forêts (O.N.F) pour l'année 2025 comme suit :

TRAVAUX SYLVICOLES			
☐ Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage Localisation : 2.x	0,30	HA	
☐ Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) Localisation : 2.x	330,00	PL	
Sous-total			1 420,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
☐ Travaux préalables à la régénération par plantation : billonnage Localisation : 2.x	0,40	HA	
☐ Fourniture de plants de douglas Localisation : 2.x	440,00	PL	
☐ Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 2.x	440,00	PL	
☐ Régénération par plantation : repérage des plants par mise en place de jalonnettes Localisation : 2.x	440,00	PL	
☐ Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) Localisation : 2.x	440,00	PL	
Sous-total			7 280,00 € HT
			Total : 8 700,00 € HT

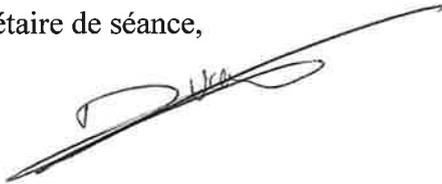
DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Abattage façonnage de bois Localisation : 1.x - Abattage des bois secs au bord du chemin de Pré Bassous - 1 Unité correspondant à une journée à 2 bucherons	3,00	U	
Sous-total			3 560,00 € HT
			Total : 3 560,00 € HT

Le montant estimatif des travaux en investissement est de 8 700,00 € HT (pour la parcelle 2.x), dont 7 280,00 € HT susceptibles d'être subventionnés par le Département à hauteur de 60 %.
Montant de la subvention sollicitée auprès du Département est de 4 368,00 €.
Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 2 912,00 €.
Le montant estimatif des travaux en fonctionnement pour la parcelle 1.x est de 3 560,00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir uniquement les actions présentées ci-dessus et annexées à la présente en investissement pour la parcelle 2x, pour un montant total de 8 700,00 €.
- APPROUVE le plan de financement présenté en investissement pour des travaux sylvicoles sur la parcelle 2x ;
- DIT que les montants précités pour la parcelle 2.x seront inscrits en investissement au budget primitif 2025 ;
- AUTORISE le Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière du Département pour la réalisation de ces travaux subventionnables ;
- DEMANDE au Conseil départemental l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention, le cas échéant.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.